



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CNAM

Question écrite n° 45875

Texte de la question

M. Patrick Trémège attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur la suppression unilatérale, en octobre dernier, de l'enseignement de l'unité de valeur appelée « environnement et technologies » dispensée depuis plus de dix années au Conservatoire national des arts et métiers à Paris, alors que cet établissement vient de célébrer son bicentenaire. Cette suppression a été décidée malgré l'augmentation régulière du nombre d'élèves et d'auditeurs. Il était l'un des seuls enseignements de ce type dispensés hors temps ouvrables, et de ce fait accessible aux salariés. Il préfigurait la création d'un cursus environnement destiné à former des ingénieurs dans un secteur demandeur en cadres scientifiques de haut niveau professionnel et immédiatement opérationnels. Sachant qu'il n'est pas actuellement prévu, lors de l'année universitaire 1996-1997, de reprendre cet enseignement, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de décider, afin de reporter cette décision dans la mesure où le CNAM joue un rôle important dans la formation et le développement des sciences et des techniques.

Texte de la réponse

Mme le ministre de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire concernant la suppression, en octobre dernier, de l'enseignement de l'unité de valeur « environnement et technologies » dispensée depuis plus de dix ans par le Conservatoire national des arts et métiers à Paris. La création, le développement et éventuellement la suppression d'une filière de formation dans l'enseignement supérieur sont des décisions qui se réfèrent à des critères complexes d'opportunité. Cela est particulièrement vrai pour les formations en environnement, qui se développent dans un secteur en pleine mutation et où les attentes des employeurs ne correspondent pas forcément à des formations pourtant très intéressantes en elles-mêmes. C'est en tenant compte de tels facteurs d'opportunité que le Conservatoire national des arts et métiers a pris la décision de supprimer l'unité de valeur « environnement et technologies ». En tout état de cause, même si le ministère de l'environnement participe, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à une réflexion sur l'évolution des formations supérieures et de l'emploi dans le domaine de l'environnement, il convient de rappeler que, le CNAM n'étant pas sous la tutelle du ministère de l'environnement, ce dernier n'a pas autorité sur l'organisation de ses programmes.

Données clés

Auteur : [M. Trémège Patrick](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45875

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6248

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6883